



NEUVILLE-VITASSE



Samedi 1^{er} septembre 2018

A l'occasion de la Fête Communale :

BROCANTE

De 12 heures à 18 heures

*Attractions foraines,
Restauration et buvette sur place*

Emplacements gratuits

INSCRIPTION ET REGLEMENT AU DOS

Merci de déposer ce bulletin d'inscription en Mairie,

03.21.73.20.36

avant le 24 août 2018 :

14 Grand'Rue

62217 NEUVILLE VITASSE

RÈGLEMENT DE LA BROCANTE

Article 1^{er} : La manifestation dénommée « BROCANTE de NEUVILLE-VITASSE » se déroulera le samedi 1^{er} septembre 2018, de 12 heures à 18 heures.

Article 2 : Pour participer à la manifestation, chaque personne devra, au moment de son inscription, remplir de façon complète la fiche d'identité et de domicile ci-dessous.

Article 3 : Les particuliers s'engagent à ne pas participer à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile. Ils signent à cet effet, une attestation sur l'honneur lors de l'inscription. Ils s'engagent également à ne vendre ou échanger que des objets personnels et usagés.

Article 4 : chaque participant devra détenir une autorisation individuelle délivrée par la Mairie afin de se livrer à l'activité de revendeur. Cette autorisation ne sera valable que pour la présente manifestation.

Article 5 : Le non-respect des prescriptions des articles 2 et 3 du présent règlement sera sanctionné par le refus de délivrance de l'autorisation visée à l'article 4

Article 6 : Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et ne pas proposer à la vente des biens non conformes aux règles : vente d'animaux, d'armes, de nourriture, de CD/DVD et jeux gravés (copies), produits inflammables, etc. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Article 7 : Les revendeurs d'objets mobiliers professionnels participant à la manifestation sont tenus d'être en possession de leur carte de commerçant non-sédentaire, du récépissé préfectoral attestant de leur profession, et du registre imposé pour l'exercice de leur profession.

Article 8 : Le Comité des Fêtes de NEUVILLE-VITASSE réserve, pour lui-même ou certains commerçants choisis par elle, la concession de la vente sur place de boissons ou denrées alimentaires.

Article 9 : Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, pouvoir justifier de son identité et présenter l'autorisation délivrée par le Maire ou les documents attestant de leur profession de revendeur d'objets mobiliers.

Article 10 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, casses ou autres détériorations.

Article 11 : Les objets non vendus ne peuvent être laissés sur place, sous peine de poursuites pouvant entraîner une amende. Chaque emplacement doit être rendu nettoyé et débarrassé de tous déchets.

Article 12 : Les chiens des exposants ou visiteurs devront être tenus en laisse et ne pas divaguer.

Article 13 : Le présent règlement est disponible en mairie de NEUVILLE-VITASSE.

Tous les exposants devront s'installer sur le trottoir, Grand'Rue, à partir du n°3 et sur l'Espace Communal (Attention, la boucherie devra rester accessible)

Aucun débordement sur la chaussée ne sera autorisé.

Les riverains de la Grand'Rue participant à la brocante, peuvent demander en mairie, s'ils le souhaitent, une affiche « emplacement réservé », qu'ils apposeront devant leur domicile, le samedi dès 8h00, afin que personne ne s'y installe.

FICHE D'INSCRIPTION PARTICULIERS

Brocante du 1^{er} septembre 2018

à NEUVILLE-VITASSE

Je soussigné(e), NOM : _____ Prénom : _____

Né(e) le : _____ à : _____ département : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

N° de téléphone : __ / __ / __ / __ / __ ou __ / __ / __ / __ / __

Souhaite participer à la brocante, et réserve un emplacement de _____ mètres.

N° de carte d'identité ou de permis de conduire ⁽¹⁾ : _____

Délivré(e) le _____ par la Préfecture de : _____

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant(e),
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du Code de commerce),
- Ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du Code Pénal)
- Avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

Fait à _____, le _____

Signature :

FICHE D'INSCRIPTION PROFESSIONNELS
Brocante du 1^{er} septembre 2018
à NEUVILLE-VITASSE

Raison sociale :

Société : _____

Adresse : _____

Code postal _____ Ville : _____

Numéro d'inscription au registre du commerce : _____

Nature du commerce : _____

Je soussigné(e), NOM : _____ Prénom : _____

Agissant en qualité de : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

N° de téléphone : __ / __ / __ / __ / __ ou __ / __ / __ / __ / __

Souhaite participer à la brocante, et réserve un emplacement de _____ mètres.

Déclare sur l'honneur :

- Avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

Fait à _____, le _____

Signature :